

## STRATÉGIE DE VALORISATION COLLECTIVE Création d'un cahier des charges et d'une marque Marrons des Mauges et de Vendée

### Contexte / enjeux :

Vous êtes agriculteur et vous avez planté ou prévoyez de planter en 2025 des châtaigniers, pour commercialiser des châtaignes (de variétés locales) dans quelques années. L'association Marrons des Mauges-Marrons de Vendée vous invite à réfléchir à la stratégie de valorisation collective de ces châtaignes, lors de **4 séances de formation/travail entre septembre et novembre 2025**. Ces séances permettront de construire un cahier des charges, ainsi qu'une marque qui seront utilisés par les futurs producteurs de châtaignes locales.

**Lundi 8 septembre - 14h à 17h**

**Mardi 30 septembre - 14h à 17h**

**Mardi 21 octobre - 14h à 17h**

**Mardi 18 novembre - 14h à 17h**

**Ferme des Blottières**, chez Benoît et Marine Huntzinger  
4 Les Blottières (noter la Jeannetière sur le GPS) Chemillé

**49120 Chemillé-en-Anjou** (plan p3)

=> Possibilité de participer en visio (liens visio envoyés plus tard)

### Objectifs :

- Créer un cahier des charges pour les Marrons des Mauges et de Vendée.
- Définir les limites géographiques de l'aire de production et de transformation des Marrons.
- Choisir un nom de marque pour valoriser les marrons et définir la stratégie de protection et promotion de la future marque.
- Connaître les éléments à anticiper pour réussir à valoriser collectivement les châtaignes.

### Programme :

#### Séance 1 :

**Construction d'un cahier des charges - particularités des Marrons des Mauges et de Vendée** sur les étapes allant du choix de variété jusqu'à l'expédition des châtaignes (configuration des plantations, choix de parcelles, entretien des arbres, organisation de la récolte, stockage, conditionnement, expédition des châtaignes...).

#### Séance 2 :

- Construction du **cahier des charges** (complément de la séance 1)  
- Réflexion sur l'**aire géographique** de production et de transformation des Marrons des Mauges et de Vendée.

#### Séance 3 :

- **Délimitation géographique** de l'aire de production et de transformation.  
- Choix d'un **nom de marque**  
- Définition de la stratégie de protection et de promotion de la marque.

**Séance 4 :** Synthèse et validation du cahier des charges complet pour le dépôt de la marque.

**Formateur - Animateur :** Olivier BEUCHERIE, consultant stratégie marketing, valorisation des produits de qualité

Association  
Marrons des Mauges  
- Marrons de Vendée



**CRAPAL**  
Conservatoire des Races Animales  
en Pays de la Loire

Formation organisée avec l'appui du  
CRAPAL



**Inscription au plus tard le  
26 août**

En complétant ce [formulaire en ligne](#)

(cliquer sur le lien)

Ou auprès

d'Elise GUIHENEUF

Animatrice CRAPAL

07 88 19 74 32

eliseguiheneuf.crapal@gmail.com

**Public :** agriculteurs

**Prérequis :** avoir planté des châtaigniers ou prévoir d'en planter en 2025.

**Tarifs :** gratuit pour les agriculteurs éligibles à VIVEA et adhérents à une association de race ou variété locale du CRAPAL.

Infos pour adhérer à une association du CRAPAL : [cliquer sur ce lien](#)

### Modalités d'évaluation :

- Synthèse des points clés à la fin de chaque séance en collectif.
- Bilan en fin de formation pour évaluer ce que les participants ont retenu et leur satisfaction (remplissage d'un questionnaire et tour de table).

Une attestation de formation sera délivrée aux participants.

### Aides financières pour la formation :

#### Crédit d'impôt formation :

Jusqu'au 31/12/2024, il y avait un crédit d'impôt formation (83,16 €/jour de formation plafonné à 40 heures/an en 2024). Montant multiplié par 2 soit 166,32€ en 2024 pour les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros.

Bien que prolongé à plusieurs reprises, à ce jour, aucune nouvelle prolongation du dispositif n'a été annoncée. Par conséquent, sauf décision contraire, ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2024.

#### Aide au remplacement :

- Permet d'avoir un salarié mis à votre disposition.
- Le remplacement est possible le jour de la formation ou dans les 3 mois qui suivent.

Une aide de **123 € par jour de remplacement** (7 h) avec proratisation de l'aide si remplacement inférieur à 7 h. Aide du fonds régional de développement agricole.

Formalités :

- Être adhérent au service de remplacement
- Fournir l'attestation de présence à la formation
- Fournir une attestation sur l'honneur (formulaire type à récupérer auprès de votre service de remplacement)

Avant la formation, contactez votre service de remplacement

SR 44 : 02 53 46 60 51    SR 53 : 02 43 67 36 62

SR 49 : 02 41 96 76 90    SR 72 : 02 43 43 68 87

SR 85 : 02 51 36 82 10

#### Crédit d'impôt remplacement :

Possibilité d'avoir un crédit d'impôt remplacement de 80% des dépenses engagées, dans la limite de 17 jours/an (durée incluant formation, vacances et maladies) (règle 2024) - en attente de vote du plan de loi de finances pour 2025.

Consulter le [règlement intérieur](#) et les [conditions générales](#) de la formation.

*Si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins spécifiques (aménagements...), contactez la personne contact (page 1) dès que possible et au moins une semaine avant la formation.*

CRAPAL Conservatoire des races Animales en Pays de la Loire,  
55 La Moutonnaire, 44260 PRINQUIAU  
contact@crapal.fr 02 40 56 60 00 <https://crapal.fr/>  
Agrément de formation n° 52440766544

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délivrée par **ATALIA**  
CERTIFICATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
• ACTIONS DE FORMATION

Avec le soutien financier de



La Région soutient les races et variétés locales

## Plan d'accès Ferme des Blottières

/!\ : Il y a 2 villages Les Blottières à Chemillé-en-Anjou (commune fusionnée).

### Pour trouver la Ferme des Blottières :

- noter sur le GPS la Jeannetière, Chemillé, 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

La ferme des Blottières se situe dans le village Les Blottières, à 800 m au nord de la Jeannetière.

